NOUVELLES DU JOUR

M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, s'est rendu hier, ainsi que nous l'avons dit, à Blaye pour présider la distribution des récompenses du concours viticole.

Le ministre a d'abord reçu à la sous-préfecture les corps élus et les délégués des administrations.

A l'archiprêtre qui lui présentait le clergé, le ministre a dit qu'il savait avec quel dévouement le clergé de Blaye remplit sa grande et noble mission, et la félicité de limiter son action à cette mission purement religieuse et confessionnelle et de ne pas descendre dans l'arène où s'agitent les questions qui divisent.

Au commandant d'infanterie qui exprimait au représentant du gouvernement son respect et son dévouement, M. Jean Dupuy a répondu en l'assurant du sentiment de grande estime et de confiance du gouvernement de la République envers l'armée nationale.

Après avoir présidé la distribution des récompenses du concours viticole, M. Jean Dupuy s'est rendu au grand hall de la gare des marchandises de Blaye, transformé en salle de banquet.

Au dessert, le préfet a porté un toast à M. Loubet, qui a été accueilli par les cris répétés de : « Vive Loubet ! Vive la République ! »

Le maire de Blaye a levé son verre au compatriote, à celui qui, au moment où la République était menacée, n'a pas craint de prendre la lourde charge du pouvoir.

M. Dupuy a remercié en termes émus ses compatriotes de l'accueil qu'ils viennent de lui faire. Il a rappelé les liens de profonde affection qui le rattachent à l'arrondissement de Blaye, où il passa les premières et modestes années de son existence. Il a dit que c'est surtout depuis qu'il fait partie des conseils gouvernementaux qu'on lui a fait un grief de cette origine modeste qui lui a valu des outrages. C'est bien mal le connaître : ce passé le garantit et l'honore. En terminant, il a fait appel à tous les républicains pour lutter dans l'intérêt de l'œuvre républicaine. Le discours du ministre a été fréquemment applaudi.

M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, est parti hier soir par l'Express-Orient pour retourner à son poste, accompagné de Mme Constans.

La mission extraordinaire ottomane quitte Paris ce soir par le train de Zurich. La journée d'hier a été employée par les envoyés du sultan à faire de longues promenades dans Paris et au bois de Boulogne, où leurs voitures ont croisé le landau découvert du président de la République. M. Loubet se promenait avec Mme Loubet et son plus jeune fils, et, comme rien ne signalait la présence du chef de l'Etat, le président cédant à Mme Loubet la place d'honneur dans la voiture, les saluts échangés le furent dans le dos.

A midi, un déjeuner a été offert à l'ambassade ottomane par les directeurs et les administrateurs de la Banque ottomane. M. Constans, notre ambassadeur à Constantinople, y assistait. Au dessert, des toasts ont été portés : l'un au sultan par M. Théodore Berger, administrateur, l'autre par Djevad bey, qui a dit combien ses compagnons et lui avaient été charmés de l'accueil qu'ils avaient reçu à Paris.

Le soir, Djevad bey et le général Abdullah pacha se sont rendus à la gare de l'Est pour saluer M. et Mme Constans qui partaient par l'Express-Orient.

De nombreux amis étaient venus également présenter leurs souhaits à notre ambassadeur et à Mme Constans, dont l'état de santé est aujourd'hui parfait.

M. Constans reviendra à Paris vers la mi-juin, époque de son congé annuel.

M. Favier, évêque de Pékin, est parti hier par l'*Australien* pour aller reprendre la direction de son diocèse.

Le projet de loi portant ouverture du troisième douzième provisoire a été, comme on sait, voté samedi par le Sénat à l'unanimité de 220 voix moins 1.

Le nom de l'opposant donné par le *Journal officiel* est celui du général Mercier.

Hier a été promulguée au *Journal officiel* la loi qui établit un tarif douanier maximum pour certains produits coloniaux étrangers tels que les cafés.

Un décret promulgué aujourd'hui décide que les taxes inscrites au tarif minimum sont provisoirement applicables, jusqu'au 31 août 1900, aux denrées d'origine étrangère visées à l'article 1er de la loi nouvelle.

Ce décret est rendu en exécution de l'article 6 de la nouvelle loi aux termes duquel « le gouvernement est autorisé, pendant deux ans, à conférer provisoirement par décret le bénéfice du tarif minimum mentionné à l'article 1er aux pays actuellement soumis au tarif général. La durée de cette concession ne pourra excéder deux ans à partir de la promulgation de la présente loi ».

La commission chargée de préparer la répartition, pendant l'année 1900, du crédit ouvert pour encouragements aux associations ouvrières de production ou de crédit, est constituée de la manière suivante :

MM. Courties, sénateur, ancien ministre du commerce, président.

MM. Desmons, Leydet, Strauss, sénateurs.

MM. Astier, Bondenoot, Fournière, Lemire, députés.

MM. Constant Deville, ancien conseiller prud'homme ouvrier ; Kenfer, secrétaire de la Fédération des travailleurs du livre ; Denis Poulot, ancien maire du 11e arrondissement ; Ladousse, trésorier de la chambre consultative des associations ouvrières de production.

MM. Arthur Fontaine, directeur du travail ; Lavy, chef de cabinet du ministre ; Isidor Finance, chef du bureau des associations ouvrières.

Le ministre du commerce vient de réorganiser la commission permanente supérieure des expositions.

Sont nommés membres de cette commission :

MM. Edouard Millaud, Poirrier, Reymond, sénateurs.

MM. d'Estournelles, Georges Berger, Gaston Doumergue, Gaston Menier, Gustave Rivet, députés.

M. Alfred Picard, président de section au Conseil d'Etat, commissaire général de l'Exposition de 1900.

MM. Chandèze, directeur du commerce ; Bouquet, directeur de l'enseignement technique ; Collin-Delavaud, directeur de l'office national du commerce extérieur ; Lavy, chef du cabinet du ministre du commerce ; Bompard, directeur au ministère des affaires étrangères ; Roujon, directeur des beaux-arts ; Vassilière, directeur de l'agriculture ; Roume et Binger, directeurs au ministère des colonies.

Les présidents de chambre de commerce : L'Huillier, de Nancy ; Trystram, de Dunkerque ; Debouchaud, d'Angoulême ; Cazes, de Perpignan ; Bressand, de la Haute-Marne.

MM. Dehève, président du tribunal de commerce de Valenciennes ; Pradal, président du tribunal de commerce de Béziers.

MM. Mascuraud, président de la chambre syndicale de la bijouterie-fantaisie ; Altazin, président du syndicat des céramistes du Nord.

MM. Dervillé, président du conseil d'administration de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée ; Sartiaux, ingénieur en chef de la Compagnie du Nord ; Delaunay-Belleville, administrateur de la Compagnie des messageries maritimes ; Estier, administrateur de la Compagnie de navigation mixte à Marseille.

MM. Bellan, fabricant de tulle perlé ; Blondel, industriel ; Chevrie, président de la chambre syndicale de l'ameublement ; Gabriel Goudeau, ancien industriel ; Hugot, industriel, membre de la chambre de commerce de Paris ; Désiré Leprince, négociant, vice-président de la chambre syndicale de la passementerie, mercerie, boutons et rubans ; Noirot-Biais, manufacturier, secrétaire du comité français des expositions à l'étranger.

MM. Edouard Millaud, sénateur, et d'Estournelles, député, sont nommés vice-présidents.

Un grand banquet a eu lieu hier à Châtillon-sous-Bagneux, sous la présidence de M. Mesureur.

MM. Strauss et Bassinet, sénateurs, Mesureur et Gervais, députés, Lucipia, président du Conseil municipal de Paris, les conseillers généraux et d'arrondissement, les maires du canton, etc., assistaient à ce banquet.

M. Gervais a prononcé un discours dont voici la conclusion :

« La défense de la République ne doit pas être stérile. D'un mot on peut la définir : c'est travailler pour la France et la démocratie. La défense républicaine, c'est l'action réformatrice, méthodique, raisonnée, rénovée, permanente et incessante. Le moyen, c'est l'accord des républicains unis pour donner à la patrie, avec la paix intérieure, la force, aujourd'hui plus que jamais nécessaire, d'affermir à l'intérieur sa jouissance et son autorité.

Après M. Gervais, MM. Strauss, Bassinet, Lucipia ont pris la parole.

Dans une réunion tenue hier à l'hippodrome de Roubaix l'orateur, M. Maurice Colrat, qui traitait de la crise actuelle du parti socialiste, s'est attaché à démontrer que la conduite de M. Millerand était en opposition complète avec les doctrines collectivistes, que celles-ci émiettent un peu partout et que les collectivistes abandonnent un à un les articles de leur programme.

M. Eugène Motte, député républicain, a ensuite pris la parole, il a constaté qu'à Roubaix les collectivistes maintiennent leur programme intégral ; c'est pourquoi il faut continuer à les combattre aussi énergiquement que possible.

A l'issue de la réunion, l'assemblée a voté un ordre du jour par lequel les assistants félicitent M. Eugène Motte et M. Colrat de leur attachement aux principes de justice et de liberté, à la défense desquels doivent se consacrer tous les républicains fidèles aux traditions de la Révolution française, ils déclarent que « leur député a bien mérité de la République en continuant à défendre sur le terrain parlementaire la politique d'union, d'apaisement et de réconciliation nationale que les cantons de Roubaix ont acclamée sur son nom aux élections du 8 mars 1898 ».

LES GRÈVES

Les délégués ouvriers sont repartis hier soir pour Carmaux. Ils ont, avant de prendre le train, envoyé aux grévistes la dépêche suivante :

La compagnie des mines de Carmaux n'ayant sans doute aucune confiance en la force de son droit, refuse l'arbitrage.

Nous repartons pour Carmaux, afin de soumettre à nos camarades cette étrange décision.

La compagnie veut la lutte à outrance. Nous comptons sur le concours de toute la classe ouvrière.

Les délégués,
BERTHON, POUILHES.

On mande de Saint-Etienne :

Le comité fédéral des mineurs de la Loire a adressé au préfet une lettre protestant contre l'attitude de la Compagnie des mines du Gros et annonçant une réunion coopérative des mineurs de diverses compagnies appelés à se prononcer sur l'opportunité d'une nouvelle grève générale par suite de l'inexactitude de la sentence arbitrale de MM. Gruner et Jaurès, principalement dans les exploitations de Villebœuf, Roche-la-Molière et Lafaverge.

Le comité fédéral a écrit à M. Colliard, député du Rhône, pour le prier de s'occuper de la question des mines abandonnées de la Loire.

On nous télégraphie de Limoges :

Les grévistes de la compagnie des tramways se sont livrés, hier, à des manifestations tumultueuses.

Dès dix heures du matin, portant toujours l'uniforme de la compagnie et formés en bandes de vingt à trente individus, ils s'étaient postés sur le parcours des voitures. Une foule de gamins et d'élèves du lycée et de l'école Saint-Martial s'étaient joints à eux. Les tramways étaient accueillis par les manifestants par des bordées de sifflets. Quelques pierres ont même été lancées et ont brisé les vitres des voitures, au carrefour Fourny. Vers cinq heures, la foule se composait de près de six mille personnes. Deux arrestations ont été faites.

AU JOUR LE JOUR

Sainte-Beuve et Chateaubriand

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 26 février 1900.

Monsieur le directeur,

Je ne puis que remercier le *Temps* d'avoir bien voulu signaler à ses lecteurs l'article de la *Revue bleue*, qui a reproduit en fac-similé la page contestée des *Mémoires* de Chateaubriand, citée par Sainte-Beuve. Le dossier, qui m'a été communiqué par M. de Spoelberch de Lovenjoul, contient peut-être d'autres passages, qui manquent aux *Mémoires* imprimés, et dont ne se plaindraient pas les partisans convaincus de la sincérité religieuse de Chateaubriand.

La publication de ce document, que je propose de faire faire en son entier, aura l'utilité littéraire qu'on doit toujours attendre d'un manuscrit (même ébauché) de Sainte-Beuve. Elle servira à redresser et à compléter le texte primitif, et altéré par la suite, des *Mémoires d'outre-tombe*. Il en sera comme des *Lettres* de Mme de Sévigné, dont certaines variantes, qui accroissaient et enrichissaient le texte, firent pousser les mêmes hauts cris, il y a une quarantaine d'années, aux admirateurs attardés de la marquise. Les *Nouveaux lundis* de 1867 en portent le témoignage, car c'est toujours Sainte-Beuve qui sonne le coup de cloche en ces *contestés* littéraires, même après sa mort.

Il serait difficile de découvrir la moindre malice dans la façon dont il prit ses notes pour son article de 1834. Elles suivent page à page et presque pas à pas une édition des *Mémoires d'outre-tombe* que j'ai sous les yeux. Je me reporterai pour les variantes à des éditions plus anciennes. C'est un travail d'exégèse que j'aurai à accomplir, comme ceux de Richard Simon ou de Renan sur d'autres textes sacrés, dont ils n'avaient pas, comme moi, les originaux de seconde main. Les notes de Sainte-Beuve reproduisent parfois purement et simplement le texte imprimé, ce qui facilite la besogne.

S'il fallait en venir à des vérifications matérielles, il ne serait pas nécessaire d'être grand clerc ni expert bien assermenté pour reconnaître à première vue un papier du temps. Il aurait été difficile à Sainte-Beuve d'en avoir d'autre en 1834. J'espère pourtant que ces moyens de suspicion seront écartés.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

JULES TROUBAT.

On voit que les défenseurs de Sainte-Beuve sont prêts à soutenir la lutte que M. l'abbé Georges Bertrin nous annonçait, dans sa lettre d'hier, son intention de continuer.

M. Bertrin, dans cette même lettre que nous avons publiée hier, protestait qu'il n'a pas accusé Sainte-Beuve d'avoir fait un faux. Soit ! Mais M. Bertrin ajoute (ce sont ses propres expressions) qu'il a dit et peut-être établi « que toutes les apparences sont contre Sainte-Beuve ». On appréciera la distance qui sépare cette insinuation d'une accusation formelle. En tout cas, les professeurs de la Sorbonne ne jugèrent pas cette distance suffisante et s'élevèrent énergiquement, à la soutenance, contre cette argumentation, au nom du respect dû à la mémoire de Sainte-Beuve.

On attend avec intérêt l'article où M. Bertrin se propose de continuer à mettre en doute l'authenticité du passage en question. Provisoirement, la publication de la *Revue bleue* semble capitale. M. Bertrin prétendait, dans sa thèse, que Sainte-Beuve avait tout au plus assisté à une lecture des *Mémoires d'outre-tombe*, mais n'avait pas eu communication du manuscrit. La *Revue bleue* nous apprend qu'il existe vingt-cinq pages de notes prises par Sainte-Beuve sur les *Mémoires*, plusieurs années avant qu'ils fussent imprimés, et le passage contesté se trouve textuellement dans ces notes ! Cela ne laisse pas d'être assez persuasif. — P. S.

Le latin, le grec et les colonies

Nous avons reçu de M. Bonvalot la lettre suivante :

Paris, 24 février.

Cher monsieur Hébrard,

Les deux lettres publiées dans le *Temps* du 19 février contiennent, à l'égard du comité Dupleix, diverses assertions erronées que je vous demande la permission de rectifier.

Dans la lettre signée « Un instituteur », il est dit que le comité Dupleix attaque à la fois l'*enseignement secondaire* et l'*enseignement primaire*, et que, par suite, il poursuit une œuvre d'*obscurantisme*. Pour arriver à une telle conclusion, votre correspondant cite une phrase — non de mon discours qui traitait seulement de l'hygiène et de la santé de nos lycées — mais du discours du docteur Léon Petit. Toutes les personnes qui connaissent ce discours, en son entier, ont compris qu'il visait uniquement les abus des diplômes et des réceptions qu'ils causent à tant de jeunes filles. Si c'est être réactionnaire que d'imprimer ces idées, combien de gens qui se croient bons républicains sont des réactionnaires.

Le comité Dupleix n'a jamais attaqué l'enseignement secondaire, mais la façon dont il est donné. Jamais je n'ai dit — comme certains prétendent que je l'ai dit — que les études classiques tuaient l'énergie. J'ai seulement dit qu'elles étaient inutiles ou nuisibles, pour beaucoup de jeunes gens. Ces idées sont celles de beaucoup de bons Français qui connaissent les besoins de leur pays. D'ailleurs, le fait que MM. Jules Lemaître et Ernest Lavisse aient accepté de faire de retentissantes conférences, sous le patronage du comité Dupleix, n'est-il pas un sûr garant qu'il ne poursuit pas le but si noir que lui prête votre correspondant ? En touchant à ce grave sujet, j'ai voulu seulement attirer sur lui l'attention publique et faire comprendre qu'il était urgent de réaliser enfin les réformes réclamées depuis tant d'années et avec tant d'instance par les universitaires eux-mêmes.

Est-ce donc là faire œuvre d'obscurantisme ?

Quant à l'enseignement primaire, bien loin de le combattre, nous en avons fait notre principale préoccupation. Notre premier organe, la *France extérieure*, portait en exergue ces mots de Gœthe : « Commencez par les écoles et vous réussirez. » Nous les avons mis en pratique, avec une activité jamais lassée. A l'heure présente, nous sommes en relations suivies avec plusieurs milliers d'instituteurs auxquels nous envoyons des brochures, des conférences avec projections, des couvertures de cahier illustrées, des affiches en couleur pour leurs murs, etc. Nous agissons de même avec toutes les œuvres post-scolaires et avec les régiments. Pour augmenter les cercles de notre action, nous avons fait don au *Musée pédagogique* et à la *Ligue de l'enseignement* d'un grand nombre de boîtes de conférences. Dans son dernier rapport officiel adressé au ministre de l'instruction publique, M. Edouard Petit, inspecteur général, dit qu'il a rencontré partout des traces de notre action et il la loue dans les termes les plus flatteurs. Au mois de juillet dernier, nous avons donné 75 bourses (à 300 fr. l'une) à des élèves des écoles normales des deux sexes et à des instituteurs, pour leur permettre de passer les vacances en Allemagne et en Angleterre. 25 de ces boursiers nous ont été désignés par le ministère lui-même et, à ce sujet, M. Leygues nous a remercié chaleureusement de notre sollicitude pour les maîtres ou élèves-maîtres de l'enseignement primaire. J'ajoute que nous avons subventionné une caravane d'instituteurs qui a visité l'Algérie l'an dernier et aussi d'autres œuvres, telles que celle des voyages scolaires. Jamais instituteur ne s'est adressé à nous en vain. Nous nous sommes efforcés, dans notre revue, de mettre en lumière notre admirable enseignement primaire supérieur. Je pourrais, si je ne craignais d'allonger cette lettre outre mesure, vous signaler beaucoup d'autres exemples de notre sollicitude pour l'enseignement primaire.

Encore une fois, est-ce là faire œuvre d'obscurantisme ?

Votre second correspondant s'en prend à l'œuvre coloniale du comité Dupleix. Il prétend que, quand des hommes pleins d'énergie et de bonne volonté nous demandent de les envoyer aux colonies, nous les repoussons. Il se donne comme exemple. Le ton de sa lettre montre clairement son inexpérience des choses coloniales. Même sur le portrait avantageux qu'il trace de lui-même, quel est donc le capitaliste qui lui confierait une exploitation de quelque nature ou importance qu'elle soit ? Si son bagage littéraire ne s'oppose pas à ce qu'il soit un bon colon, du moins ne lui confère-t-il pas cette qualité. Tout métier demande des aptitudes et un apprentissage. Le métier de colon est bien loin d'échapper à la règle.

Votre correspondant commet aussi des erreurs matérielles. Personne, dans nos bureaux, ne lui a offert une place pour le Congo belge, avec lequel nous n'avons jamais eu la moindre relation. Ce qu'on a pu lui dire, c'est que plusieurs sociétés françaises, ayant obtenu récemment des concessions au Congo, nous avaient priés de donner leur adresse à des jeunes gens désireux de s'expatrier. Le traitement offert par ces sociétés *n'est pas de 400 francs par mois, avec les frais d'équipement à la charge de l'employé*, mais varie de 125 à 150 francs, avec les frais de toute nature à la charge de la société. Elles offrent, de plus, une part dans les bénéfices futurs. Parmi les jeunes gens qui partent ainsi, quelques-uns sans doute deviendront chefs d'exploitation, mais c'est parce qu'ils auront été d'abord simples employés.

Qu'il nous soit arrivé de décourager des bonnes volontés, cela n'est pas douteux. Quand un jeune homme, sans aptitudes, sans capitaux, sans autre vocation que ses déboires en France, veut aller aux colonies, nous n'hésitons pas à l'en détourner. Et, en le traitant ainsi, nous rendons un signalé service à lui et à la colonie. Toutes les sociétés coloniales, ayant quelque expérience, agissent de même. Demandez à l'Union coloniale, à l'Office colonial et aux autres.

Quand des jeunes gens, joignant à la bonne volonté les autres conditions requises pour être de bons colons, nous les aidons de nos conseils, de l'appui de nos correspondants, et, parfois, de notre argent. La presse a beaucoup parlé, ces derniers temps, de deux familles nombreuses, comprenant l'une treize personnes, l'autre sept, parties pour la Nouvelle-Calédonie. Toutes deux ont reçu du comité Dupleix une aide pécuniaire. D'ailleurs, dans un récent article du *Temps*, M. Jean Carol ne faisait-il pas remarquer que le comité Dupleix avait joué un rôle important dans le peuplement de la Nouvelle-Calédonie ? Notre action n'a pas été moindre pour les autres colonies, ainsi qu'en témoignent les remerciements que nous prodiguent les gouverneurs.

Si, après ces longues explications, incomplètes pourtant, des doutes restaient encore dans l'esprit de vos lecteurs, quant à la véritable nature de notre action, je me permettrais de les renvoyer aux articles élogieux que votre journal lui a consacré précédemment. Et, pour terminer, je me permets de vous demander de nous continuer dans l'avenir cette bienveillance du passé, parce que nous en avons besoin pour poursuivre notre œuvre, et parce que, quoi qu'aient pu écrire deux correspondants évidemment mal renseignés, nous n'avons pas cessé de la mériter.

Veuillez agréer, cher monsieur Hébrard, l'assurance de mes sentiments très distingués.

G. BONVALOT,
Président du comité Dupleix.

Le docteur Racovitza à la Sorbonne

La Société zoologique de France vient de tenir sa septième assemblée générale annuelle sous la présidence du docteur Paul Hallez, professeur à l'Université de Lille, et le docteur Yves Delage, professeur à la Sorbonne. Pour clôturer cette session, elle donnait, hier soir, à la Sorbonne, dans l'amphithéâtre Richelieu, une conférence qui avait été confiée au docteur Emile Racovitza, naturaliste de l'expédition belge dans les mers antarctiques. Une foule nombreuse avait littéralement pris d'assaut l'amphithéâtre et plusieurs centaines de retardataires n'ont pu y trouver place.

C'est au milieu d'un véritable enthousiasme et d'ovations sans cesse répétées que le docteur Racovitza a fait le récit de l'expédition fameuse à laquelle il a pris part. A l'aide de projections nombreuses obtenues d'après ses photographies, il montre la *Belgica* bloquée pendant treize mois au milieu des glaces ; le travail surhumain qu'il fallut accomplir pour couper la banquise avec une scie sur plusieurs kilomètres de longueur afin de dégager le navire ; les animaux peu variés en espèces, phoques, pingouins, pétrels qu'il a pu observer. Il s'attache surtout à décrire des mœurs de ces habitants des régions glacées, dans lesquelles aucun être humain n'avait encore vécu.

Cette conférence, exposée avec un humour et un entrain remarquables, n'a cessé de soulever les applaudissements des auditeurs. Parmi ceux-ci figuraient, outre les membres de la Société zoologique de France, la plupart des professeurs de la Sorbonne et un grand nombre d'étudiants, tous garderont le meilleur souvenir de cette excellente soirée.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bulletin central météorologique

Lundi 26 février. — Une dépression s'est avancée sur la Bretagne depuis hier (Brest, 745 mm.) ; le baromètre a baissé de 8 mm. dans notre région du Nord-Ouest, de 7 mm. sur le golfe du Lion où se forme un minimum secondaire.

Les fortes pressions persistent dans l'est du continent.

Le vent souffle d'entre est et sud sur toutes nos côtes ; il est modéré en Bretagne, fort à Biarritz, violent à Cette.

Des pluies sont tombées sur la Scandinavie ; en France, on a recueilli 11 mm. d'eau à Limoges, 5 à Paris, Nantes.

On signale des orages à l'île d'Aix et à Biarritz.

La température baisse généralement ; elle était, ce matin, de — 13° à Haparanda, + 8° à Paris, 14° à Biarritz, 17° à Alger.

On notait : 3° au puy de Dôme, 2° à l'Aigoual, — 1° au mont Mounier.

En France, des pluies sont probables avec temps doux.

A Paris, hier, l'après-midi, nuageux ; pluie ce matin.

Moyenne d'hier, 25 février : 13°, supérieure de 8°3 à la normale.

Depuis hier midi, température maxima : 18°2 ; minimum de ce matin : 8°1.

Baromètre à sept heures du matin, 754 mm. 4, en baisse à midi.

Monte-Carlo : 8 h. matin + 8° ; midi + 15°. Vent.

Situation particulière aux ports

Manche. — Mer généralement belle.

Océan. — Mer peu agitée à Brest ; agitée à Lorient.

Méditerranée. — Mer très houleuse à Marseille, Sicié, Nice.

Corse. — Mer belle aux îles Sanguinaires.

L'INCENDIE DE SAINT-OUEN. — De l'entrepôt d'huiles et d'alcool Dépinay et Cie qui a été, hier, la proie des flammes, ainsi que nous l'avons raconté hier, il ne reste plus aujourd'hui que des décombres. L'incendie, dont les causes sont encore inconnues, s'est, comme on sait, déclaré avant huit heures du matin par l'explosion d'une bonbonne.

Le gardien de l'entrepôt appela à l'aide et des passants vinrent lui prêter leur concours en attendant l'arrivée des pompes. Le feu prenait déjà des proportions gigantesques. Les efforts des sauveteurs durent se borner à faire la part du feu. Dix wagons chargés d'alcool se trouvaient encore dans l'entrepôt ; on parvint, après un assez long travail, à les pousser dehors, et on déversa l'alcool dans les égouts. Un autre danger devenait imminent. En effet, par un hangar rempli de futailles d'alcool, l'entrepôt Dépinay se rattachait aux constructions des Magasins généraux ; le feu gagnant ce hangar aurait pu se répandre dans les docks, le sinistre aurait pris alors des proportions inouïes. Avant que les flammes arrivassent à cet endroit, on eut le temps de sortir les futailles et de les vider dans les égouts ; mais l'incendie se développait toujours et le feu commençait à prendre dans les égouts, et il fallut sur-le-champ parer à ce péril nouveau. D'un autre côté, les infiltrations d'alcool ayant pénétré dans un champ voisin, celui-ci se couvrit aussitôt de flammes, ainsi qu'une avenue qui y est attenante. A l'autre extrémité du champ, se trouve une maison à quatre étages dont les flammes léchèrent les murs. Les habitants déménagèrent en toute hâte leur modeste mobilier et purent ainsi le sauver de l'incendie.

Sur les autres côtés, l'entrepôt Dépinay était encadré de maisons que le feu menaçait. Les locataires eurent à peine le temps de jeter leurs meubles par les fenêtres et de s'enfuir.

Cependant, les pompiers de Saint-Ouen, ceux des usines de la localité et ceux des environs accouraient, puis les pompes de la rue de Rome, de la rue Blanche, de la rue Château-Landon, du Château-d'Eau et de l'Etat-Major. Mais, malgré tous ces concours réunis, il était impossible d'éteindre l'immense brasier qui s'était formé. On ne dut se préoccuper que de protéger les maisons voisines, le hangar qui touchait aux Magasins généraux et les murs de l'entrepôt qui enserraient les flammes et les empêchaient de se répandre sur les maisons voisines.

Mais tout à coup on entendit un grand bruit : c'étaient les planchers de l'entrepôt qui s'effondraient ; le plâtre et le bois dont ils étaient formés volaient en éclats, blessant des pompiers ou même des gens qui passaient loin du foyer de l'incendie.

Le service des trains-tramways de Paris à Saint-Ouen a été interrompu jusqu'à une heure ; ces trains s'arrêtaient à la gare de l'avenue des Batignolles d'où l'on voyait les flammes énormes s'élancer vers le ciel.

Vers midi, la violence du feu se calma, et l'on crut alors qu'il allait prendre fin ; mais vers quatre heures l'incendie se ranima pour devenir plus intense encore. A ce moment, toutes les réserves des caves s'enflammèrent et firent explosion. On ne pouvait s'approcher du foyer de l'incendie tant le feu était vif. On était obligé de se tenir à distance. Au loin s'étaient groupés des curieux qui assistaient à ce spectacle d'un incendie sans fumée. De temps en temps, un globe de feu s'élevait à une cinquantaine de mètres au-dessus des toits, puis se déchiquetait en flames épaisses : c'était une nouvelle bonbonne qui s'enflammait.

C'était une série de feux d'artifices.

Cependant la chaleur était intolérable, même à trois cents mètres du foyer. Les meubles déposés au dehors et se trouvant trop près des flammes, risquaient de prendre feu ; on dut les transporter fort loin dans des rues adjacentes.

Enfin, vers minuit, les pompiers étaient maîtres du feu et étaient parvenus à préserver les immeubles voisins, le hangar et quelques pans de mur de l'entrepôt.

Les dégâts sont considérables et s'élèvent, dit-on, à plusieurs millions, mais ils sont couverts par des assurances.

On nous a raconté qu'un entrepôt situé sur le même emplacement avait déjà brûlé, il y a une vingtaine d'années, et que le feu dura alors trois jours.

Comme nous l'avons dit, hier, M. Lépine, préfet de police, accompagné de M. Laurent, secrétaire général, est arrivé sur le lieu du sinistre à la première heure et a dirigé, avec M. Orsatti, commissaire de police, le service d'ordre assuré par un détachement du 120e de ligne, du 128e, et des gardiens de la paix du 17e arrondissement.

Un grand nombre de pompiers et de sauveteurs ont été blessés ; le chiffre s'élève à environ 130, mais il ne s'agit que de légers accidents. Ce sont, pour la plupart, des brûlures aux mains ou au visages.

Toutefois, il convient de relever dans la longue liste de ces blessés, les noms de M. Besson, demeurant rue Navier, à Paris, qui, en sauvant une femme, s'est brûlé grièvement, et de Mme Herbin, qui est tombée au cours de la panique et a eu le crâne fracturé.

Des ambulances avaient été établies sur divers points de Saint-Ouen.

Quatre pompes sont restées sur les lieux toute la nuit ; le colonel Detaille, des sapeurs-pompiers, a dirigé le service jusqu'à minuit.

Dans l'après-midi, vers trois heures, M. Lépine, préfet de police, s'est rendu à la mairie de Saint-Ouen, où des membres de la municipalité s'étaient réunis pour prendre des mesures de secours en faveur des victimes du sinistre et des ouvriers réduits au chômage.

A la suite de cette réunion, le préfet de police établira des sommes à demander au Conseil général, à titre de secours supplémentaires, et saisira immédiatement de sa demande le bureau de cette assemblée.

Le président de la République, douloureusement ému par la catastrophe de Saint-Ouen, a chargé le commandant Chabot, de sa maison militaire, de porter un secours de sa part aux sinistrés.

Le commandant Chabot est allé à Saint-Ouen cet après-midi, à deux heures.

M. Bunel, architecte de la préfecture de police, procède en ce moment à l'examen des lieux incendiés.

M. Georges Rouy, secrétaire général de la caisse des victimes du devoir, a la nouvelle de l'incendie de Saint-Ouen, a fait part au préfet de police des décisions qui ont été prises par le bureau de cette société.

La Caisse des victimes du devoir met à la disposition du préfet de police une somme de 2,000 fr., pour les personnes nécessiteuses, victimes de l'incendie, et pour les sauveteurs dignes d'intérêt.

Elle alloue, en outre, aux communes ci-après, pour être distribués à leurs pompiers et à leurs agents blessés, les sommes suivantes : Saint-Ouen, 2,000 francs ; Clichy, 700 ; Asnières, 100 ; Aubervilliers, 600 ; Ile-Saint-Denis, 200 ; Saint-Denis, 100 ; Levallois-Perret, 200 ; Gennevilliers, 100.

La chambre syndicale des alcools de Paris a fait remettre, pour les sinistrés de l'incendie de Saint-Ouen, un premier secours de 500 francs.

FILLETTE MARTYRISÉE. — Deux ignobles individus viennent d'être arrêtés par le commissaire du quartier des Ternes. Leur crime ? Ils martyrisaient un de leurs enfants, fillette de treize ans.

Quand Stutgmann, cantonnier de la ville de Paris, attaché à l'équipe du bois de Boulogne, épousa sa cousine, celle-ci se trouvait dans un état intéressant. Elle mit au monde, deux mois après le mariage, une fillette dont le père n'était pas le mari de sa mère. La pauvre enfant grandit au milieu des discussions de ses parents, qui toutes avaient pour objet sa naissance illégitime, et bientôt elle fut haïe de sa mère autant qu'elle l'était de son père adoptif. Et, pendant treize années, la petite Rosalie, ainsi elle s'appelait, connut des souffrances indicibles.

De l'examen du docteur, commis par le commissaire de police, il résulte que l'enfant n'a pas une seule fois peut-être dans sa vie mangé à sa faim, et qu'elle ne recevait de nourriture que pour ne pas mourir de faim.

Elle est dans un état de maigreur épouvantable ; son corps est couturé, marbré de cicatrices ; le cuir chevelu est à nu, les oreilles décollées, les dents cassées par les coups dont on la frappait en plein visage.

Sa mère lui avait fait également des brûlures aux reins à l'aide d'un tisonnier rougi ; elle porte une grave blessure, purulente, à l'aine gauche, provoquée par un coup de pied de sa mère.

Les abominables parents avaient loué un pavillon isolé afin de pouvoir, à l'abri de tout danger, exercer leurs sévices contre l'enfant. Malgré ces précautions, des voisins ne tardèrent pas à deviner les souffrances de la petite martyre, et une femme courageuse traduisit son indignation dans une lettre qu'elle adressa au commissaire de police. Celui-ci appela à trois reprises au commissariat le cantonnier, qui ne consentit à se déranger que sur la menace d'une arrestation. Il n'y a pas d'ailleurs échappé, et les deux criminels sont maintenant au Dépôt. Quand on les emmena, les gardiens durent les protéger contre la foule qui poussait des cris de mort sur leur passage.

ASSASSINAT. — Dans la nuit de samedi à dimanche, une rentière de Saint-Remy-sur-Avre, canton de Brézolles (Eure-et-Loir), la veuve Hatey, a été étranglée dans son lit. Les assassins ont tenté de défoncer le coffre-fort de la victime avec une cognée, mais ils n'ont pu y parvenir.

On croit être sur leurs traces.

Deux jeunes gens sans aveu qui habitaient le pays depuis peu et qui ont disparu depuis dimanche matin sont soupçonnés.

INFORMATIONS DIVERSES

Sur la demande du comité, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a consenti à prolonger de quelques jours l'exposition Stevens, à l'Ecole des beaux-arts.

Le peintre Stevens, dans l'état de santé duquel une amélioration notable est survenue, pourra visiter son œuvre, mercredi prochain dans l'après-midi.

— M. Ponel, administrateur honoraire de 1re classe, et qui a passé plus de quinze ans au Congo, s'est embarqué, hier, pour y retourner.

M. Ponel va contribuer à la mise en valeur de deux concessions importantes du Congo français, celle de la Compagnie française du Congo et de la Société de l'Afrique équatoriale.

— Hier a eu lieu, à la Société d'horticulture, rue de Grenelle, l'assemblée générale annuelle de la Mutualité maternelle, sous la présidence d'honneur de M. Courties, sénateur, ancien ministre du commerce.

Dans un discours souvent applaudi, il a retracé l'œuvre accomplie par la société et remercié en termes chaleureux Mme Loubet qui avait bien voulu, quelques jours auparavant, accepter la présidence d'honneur de cette grande association et mettre à la disposition de M. Courties, pour l'œuvre de la Mutualité maternelle, une somme de 500 francs.

NÉCROLOGIE

Les obsèques de Mme veuve Strauss-Javal, décédée, hier, en son domicile, 5, rue Daubigny, à l'âge de soixante-dix-sept ans, auront lieu demain mardi, à dix heures précises.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

Nous apprenons la mort de M. Samson Jordan, professeur de métallurgie à l'Ecole centrale des arts et manufactures, ancien président de la Société des ingénieurs civils de France, vice-président du comité des Forges de France, etc., etc., officier de la Légion d'honneur, décédé le 24 février 1900, en son hôtel, rue Viète, n° 5.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 28 du courant, à dix heures très précises, en l'église du Saint-Esprit (rue Requépine, n° 5).

On se réunira à l'église.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Boulogne (Seine).

Il ne sera adressé aucune lettre de convocation, et la famille prie de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LIBRAIRIE

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils n'ont plus que quelques jours pour souscrire au *Nouveau Larousse illustré* aux conditions de payement actuelles.

(Voir aux annonces.)

De ses longues études sur les temps de la Restauration d'où sont sortis tant de beaux travaux historiques, M. Ernest Daudet, après le grand succès des **Deux Evêques**, nous rapporte un nouveau roman : la **Princesse de Lerne**.

C'est, cette fois, une idylle d'amour se déroulant à travers les péripéties d'un sombre drame de police et, en même temps, un fidèle tableau des mœurs d'un temps que nul plus que M. Ernest Daudet ne contribue à faire connaître.

Un fort volume de plus de 300 pages sous couverture en couleurs, d'après l'aquarelle de Carrier, 3 fr. 50 franco.

F. Juven et Cie, éditeurs.

AVIS ET COMMUNICATIONS

L'influenza sévit partout ; pour la combattre efficacement, il faut la Réglisse **Sanguinède**.

**BAIN LAMA